

REGARD CRITIQUE

Le journal de la CUAE

2004 : UNI BARRICADEE, IL FAUT LA LIBERER

Edito

Qu'est-ce que c'est qu'une université barricadée ? En tant que lieu physique, l'université peut-être barricadée avec des planches en bois ou des portes vitrées supplémentaires si l'envie en prend au service de la sécurité. Ou encore, on peut la barricader en exigeant la présence d'un agent de sécurité lors de conférences ou débats qui seraient jugés potentiellement dangereux par le même service. Nous ne pouvons pas le nier, les mots peuvent être bien plus dangereux que la lame ... De façon plus sournoise, l'université peut être aussi barricadée par des discriminations financières, en rendant par exemple plus difficile l'obtention d'une exonération des taxes d'encadrement: commencez par notre première réaction dans ce feuillet et suivez sur notre site web le feuilleton de la modification du Règlement d'Application à la Loi sur l'Université pour vous en rendre compte ! En deux mots, l'université devient une tour d'ivoire inaccessible sous plusieurs aspects, dont nous donnons quelques exemples ici.

Et l'année 2004 précisément sera un tournant important dans cette course aux restrictions d'accès. Sous la pression des Grands Conducators de l'éducation suisse, tels que le Secrétaire d'État Charles Kleiber, l'application de la Déclaration de Bologne, par exemple, s'effectuera dans un contexte où d'une part rien n'est fait pour accueillir un certain nombre croissant d'étudiant-e-s, et d'autre part où l'accès à l'éducation supérieure et l'obtention de diplômes universitaires est rendu plus difficile. Le virage à droite de plusieurs parlements, cantonaux ou fédéraux, ainsi que la présence toujours plus arrogante des fers de lance du monde économique (Economiesuisse, Avenir Suisse, SwissUp, ...) dans le monde de la formation nous montrent clairement la voie. En ce début d'une année qui s'annonce des plus périlleuses, la CUAE émet ses vœux en revenant sur quelques faits divers particulièrement explicites de l'année précédente.

Enfin, nous profitons de ce feuillet pour rappeler les quelques activités qui occupent le comité de la CUAE, comme les projets de rédactions de documents informatifs à l'intention de la communauté universitaire ou le cycle de projection de film au California, en collaboration avec le Collectif du Sous-sol de l'immeuble occupée depuis la rentrée 2002 (voir le programme pour le mois de janvier en dernière page du journal). Rejoignez vos associations et le comité de la CUAE, il n'est jamais trop tard pour inverser la vapeur et libérer l'université !

Le comité de la CUAE

Une année de plus, et ça promet ...

Bienvenu-e-s en l'an de grâce 2004, année du singe pour le calendrier chinois et année de Bologne pour le calendrier étudiant. Quelle façon plus traditionnelle que d'émettre des vœux au seuil d'une nouvelle année ? Voilà donc nos meilleurs vœux pour l'année à venir, à travers un petit retour sur les principaux événements de l'an passé.

Le 2003 genevois a été indiscutablement placé sous le signe des troubles liés au sommet du G8. Personne n'a en effet encore oublié les sourires inopportuns et agaçants des 8 guignols d'Evian ainsi que les agissements du Weiss Block, groupe de dangereux casseurs qui n'ont pas encore été identifiés malgré les efforts informatiques des forces de police. Est-ce que l'un des présumés meneurs, Pierre de son nom, ne se cacherait-il pas dans des tiroirs du département de sociologie ? Heureusement, l'université a été épargnée par la déferlante G8, même dans sa propre intégrité physique. Nous tenons ici à rendre hommage aux hommes valeureux qui, au péril de leur vie, ont défendu l'honorabilité de notre alma-mater. Que de risques, monsieur l'ancien recteur, pour ouvrir le bâtiment d'Uni-Mail pour une conférence ! Que de risques, monsieur l'ingénieur de la sécurité, pour monter les fameuses palissades jaunes, de façon à n'ouvrir en définitive qu'une petite partie de ce bâtiment ! Que de risques, monsieur le doyen de la faculté de SES, pour se pencher du troisième étage de ce même bâtiment pour inviter tout le monde à quitter les lieux sur-le-champ pour cause de vitrines brisées à l'autre bout de la ville ! Que de risques, M. le professeur Windisch, à défendre l'UDC et la suppression des droits démocratiques du haut de votre strapontin médiatique ! Sachant notre sécurité en de si bonnes mains, nous n'avons pas de vœux particuliers à émettre. Que je t'aime, sécurité à l'université !

Au niveau national, l'année 2003 a été caractérisée par le psychodrame du renouvellement du con(-seil) fédérale, qui a finalement vu l'élection des camarades Merz et Blocher. Dommage, car jusqu'à ce virage à droite tout allait si bien ... Le service public socialement privatisé, les bureaux de poste, souvent très peux esthétiques, définitivement fermés, les finances assainies avec le cadeau du paquet fiscal (une traduction apparemment inoffensive du teutonique Steuerpaket) et la survie des assurances sociales garanties par une hausse solidaire de l'âge de la retraite. Le monde de l'éducation a aussi réussi à terminer ses réformes avant le dangereux virage à droite de l'exécutif : le 4 décembre, c'est à dire 6 jours avant *l'élection day*, dans une paisible salle de la mairie bernoise les membres de la Confrérie Universitaire Suisse ont officialisé les lignes directrices pour l'application de la Déclaration de Bologne. Une prime de 30 millions pour en favoriser l'application a aussi été élargie par la confédération. Les mauvaises langues que nous ne sommes pas pourrions signaler que seulement quelques jours après, le 19 décembre, les chambres fédérales entérinaient définitivement des coupures à hauteur de 378 millions dans le budget de la formation ! Virage à droite de la politique suisse, cela signifie-t-il que ça sera encore pire ? Un vœu enfin, qui concerne de près la composition du nouveau conseil fédéral : que la présence féminine au sein du corps professoral dans les universités suisses puisse rejoindre en pourcentage celle de l'exécutif national. Une sur sept, ça fait quand même 14%, ce qui est toujours mieux que 9,2%¹ chez nos professeurs ...

¹ Plan d'exécution pour le programme fédéral Egalité des chances 2004-2007

Sur le plan international, la bonne nouvelle est tombée en fin d'année : l'as de pique a finalement été arrêté, tout comme la grande partie du jeu de cartes au centre du reality show le plus passionnant de l'année 2003, l'Irak Story. Restent encore en liberté le joker, toujours en voyage sur la mobylette de son compagnon d'Omar, et le roi des cons, caché probablement dans un ranch texan. Il faudrait peut-être les chercher dans quelques-unes de nos bibliothèques, dans les sous-sols ténébreux d'Uni Bastions ou dans le bâtiment dit « des philosophes », les seuls endroits dignes en luminosité et salubrité de la cachette de Saddam !

Mais bon, la politique internationale nous permet aussi un brin de sérieux en ce début d'année en signalant le rôle joué par des chercheurs et des chercheuses de notre université dans la préparation de accords dits « de Genève ». Est-ce que ceci pourrait aussi servir à la cause de la recherche en sciences humaines et en sciences sociales, recherche considérée moins importante et donc régulièrement maltraitée au niveau des moyens mis à sa disposition et de sa reconnaissance sur la place publique ? En tous cas, voilà un vœu que nous pouvons exprimer en ce début d'année : que celui qui a été un travail de recherche universitaire, puis un colloque, puisse être un projet porteur d'espoir pour les populations du moyen-orient.



Une tour d'ivoire en planches de coffrage

La nécessité prétendue d'une « ouverture sur la cité » a été un des thèmes favoris des députés² tous partis confondus et du conseil d'État durant l'élaboration de la nouvelle loi sur l'université. Ce slogan – dont on ne sait jamais exactement ce qu'il recouvre – a trouvé sa concrétisation dans l'adjonction de représentants de la dite cité au conseil de l'uni. Curieusement, au même moment, à l'intérieur de l'institution, c'est de sécurité qu'il était surtout question.

A l'occasion de la tenue d'un sommet international, le rectorat jugeait ainsi utile de régler sa conduite sur celle des commerçants et des banquiers des rues basses en faisant ériger une palissade en planches de coffrage au premier étage d'Uni-Mail. Récemment, c'est une palissade rétractable en verre – transparence oblige – que le rectorat a fait construire à l'entrée du même bâtiment. La vice-rectrice Thalmann en profitait pour nous rappeler qu'il est interdit de se réunir dans les bâtiments sans avoir préalablement obtenu une autorisation. Régulièrement, le service de sécurité de l'Université abreuve personnel, enseignants et étudiants de courriers électroniques sur les règles en usage. Remarquons au passage que le même service est moins prolix s'agissant des conditions de sécurité dans lesquelles travaillent les employés des entreprises auxquelles l'Université sous-traite le nettoyage de ses locaux... La réception du prix Marcel Benoît par le professeur Denis Duboule, en novembre dernier, a nécessité la mise en place d'un dispositif de sécurité délirant. Enfin, le 4 décembre dernier, les ministres de l'instruction publique s'enfermaient dans l'hôtel de ville de Berne, protégé par un cordon de pandores munis de lance-grenades, pour mettre au point les directives d'application de la déclaration de Bologne en Suisse.

Tout cela tient surtout du grotesque. Que craint-on ? Une action coup de poing du syndicat des drosophiles contre la remise d'un prix au professeur Duboule ? Que le café autogéré déborde de la cafetière ? Un coup d'État contre les directives d'application de la déclaration de Bologne ?

Non. L'offensive est avant tout symbolique. Il s'agit de faire voir, de faire assimiler physiquement l'idée que l'Université, les biens culturels qu'elle produit et contient, ne sont pas destinés à tous. Pour être admis à bénéficier de ce que les détenteurs du savoir veulent bien partager, il faut avant tout respecter des règles dont certaines sont explicites – formation scolaire antérieure, examens – et d'autres non.

Hors de ces règles, on voudra bien se contenter du savoir vulgarisé, des interventions médiatiques de membres du corps professoral, des « nuits de la science », des expositions de prestige de la fondation Bodmer, bref, de « l'ouverture sur la cité » si chère au pouvoir politique. Une ouverture qui, pour ainsi parler, ne mange pas de pain, car elle ne remet en cause ni les hiérarchies sociales qui organisent la production du savoir légitime, ni la hiérarchie des objets scientifiques. Mieux, la vulgarisation ludique, le formatage médiatique du savoir soulignent ces hiérarchies en renforçant la position dominante du vulgarisateur.

Ainsi, tandis que « la cité » s'amuse des miettes de savoir qu'on lui laisse, les professeurs – la vice-rectrice Thalmann en tête – brevettent, vendent, créent des start-up, bien à l'abri de toute contestation.

Une chance d'ouverture réelle ? La planche de coffrage brûle mieux que l'ivoire.

² Note : tous les termes utilisés au masculin se comprennent également au féminin

Non-exonération des taxes universitaires

Lettre du 17 décembre de la CUAE à M. BEER, chef du DIP sur le nouveau critère introduit dans le Règlement d'Application de la Loi sur l'Université pour bénéficier d'une exonération de taxes.

Les étudiants qui ont reçu un refus à leur demande d'exonération peuvent venir trouver notre secrétariat pour faire opposition ou recours, si l'opposition a été rejetée (dans les 30 jours après notification de la décision).

Concerne : Modification du RALU – Règlement d'Application de la Loi sur l'Université

Monsieur le Président,

Par la présente, la CUAE, Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs, fait part de son étonnement quant à la modification de l'article 65b du Règlement d'Application de la Loi sur l'Université.

Cette modification, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, modifie l'alinéa 1h) comme suit : « [Ne payent que les taxes fixes :] Les étudiants non allocataires au sens de la loi sur l'encouragement aux études en situation financière difficile qui poursuivent normalement leurs études ». Il est évident à nos yeux que cette modification est fortement discriminatoire envers les étudiantEs qui souhaiteraient bénéficier d'une exonération des taxes d'encadrement. Pour cette raison nous nous adressons à vous pour demander que l'article soit modifié dans le sens de supprimer la notion de « normalité d'études » au sein de cet article.

Selon l'Art. 83 du Règlement d'application de la loi sur l'encouragement aux études, alinéa 1. : « l'étudiant, qui réussit ses examens dans le délai minimum fixé par le règlement de la licence ou du diplôme auquel il se prépare, est considéré comme poursuivant normalement ses études universitaires », avec une « marge de deux semestres » comme prévu par l'alinéa 2. dudit article. Tout étudiant ayant doublé (Al. 3) ou ayant changé de faculté au cours de ses études (Al. 4) n'est donc pas considéré comme poursuivant normalement ses études et par conséquent n'a pas droit à l'exonération.

Comme vous l'imaginez, il nous est impossible de quantifier le nombre d'étudiant-e-s ayant perdu leur droit à l'exonération depuis cette modification du RALU. Mais à en juger par le nombre d'étudiantEs qui se sont adressés à notre permanence pour une consultation à ce sujet, il semblerait que les cas sont en nombre excessivement important, ce qui nous motive dans notre démarche.

Vous n'êtes pas sans savoir que de récentes études ont démontré qu'un pourcentage toujours plus important d'étudiantEs travaille à côté de leurs études, et que pour une majorité d'entre eux/elle ce travail résulte être leur seule source de financement. Selon les chiffres du BUIS³ le

³ Budget mensuel indicatif pour un étudiant à l'Université de Genève, cf. www.unige.ch/dase/buis

budget mensuel d'un étudiant est compris entre 1799.- CHF pour les moins de 25 ans et 1934.- CHF pour les plus âgés. Or il est évident que pour gagner de telles sommes à Genève il faut travailler au moins 20 heures par semaines, et encore considérer que les 'boulots' pour étudiantEs ne sont pas les mieux rémunérés. Ces personnes doivent donc travailler à des pourcentages dépassant dans la plus part des cas le 40% de leur temps hebdomadaire, ce qui implique généralement qu'ils/elles sont dans l'impossibilité de poursuivre 'normalement' leurs études. En même temps, ces étudiantEs sont les mêmes qui se trouvent dans une « situation financière difficile », comme prévu par l'article 65b dont il est question. Le contenu de cet article est donc absurde dans la mesure où la modification apportée en début d'année fait que la grande majorité des personnes concernées par la première partie dudit article ne peuvent pas respecter les conditions imposées par la deuxième partie du même article.

La majorité des étudiantEs inscritEs à l'Université travaillent à côté de leurs études. Ceux/celles en « situation économique difficile » travaillent évidemment à des pourcentages encore plus hauts que la moyenne. De ce fait, leurs études sont prolongées au-delà des minimums prévus par les règlements de faculté. Il/elles ne peuvent donc pas respecter le critère de normalité d'études et ils/elles ne pourront donc plus bénéficier d'exonération des taxes d'encadrement. Par conséquent, ils/elles seront dans l'obligation de travailler plus à côté de leurs études et auront donc moins de temps à se consacrer à ces dernières. Cette mesure est donc discriminatoire.

Nous attirons par la même occasion votre attention sur le fait que l'application de la Déclaration de Bologne, avec la compression des plans d'études qui en sera une des premières conséquences pratiques, va rendre la situation encore plus pénible. Les étudiantEs travaillant à côté de leurs études auront toujours plus de difficultés à respecter les délais prévus par le critère de normalité dans un système « 3-5 » et ils/elles auront par conséquent toujours moins de possibilités d'obtenir une exonération de taxes.

Pour toute ses raisons nous vous demandons, Monsieur le Président, d'annuler la modification de l'article 65b du RALU, entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année et d'éliminer dudit article le passage « qui poursuivent normalement leurs études ». Nous demandons aussi que cette décision ait un effet rétroactif et que toutes les décisions de refus basées sur cet article soient considérées comme non valables et que par conséquent les demandes déposées par les étudiantEs concernéEs soient acceptées.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Pour la CUAE, les secrétaires :

Roxane Carretero

Martin Boekhoudt

Giangiorgio Gargantini,

Copie à : - Secrétariat Général du DIP, Monsieur Baier

- Rectorat de L'Université, M. Hurst, Recteur

- Division Administrative et Sociale des Etudiants, M. Garcin, Chef de Division

- Bureau Universitaire d'Information Sociale, BUIS

- Conseil de l'Université, Bureau du Conseil

Le comité de la CUAE, cet inconnu ...

Quatre personnes élu-e-s par la dernière Assemblée Générale, auxquelles se rajoutent les trois secrétaires permanents. Des réunions hebdomadaires, le lundi à 19h15 dans nos locaux du 83 bd Carl-Vogt, plusieurs réunions informelles et groupes de travail consacrés à des dossiers spécifiques. Et tous ça pourquoi ?

Ça cogite à la CUAE

Le comité de la CUAE est en période de réflexion... Après un premier semestre consacré plus à des questions administratives et à des dossiers imposés au comité par différentes instances qui nous ont obligés à nous pencher sur des questions inintéressantes au possible, le comité a décidé, en accord avec l'Assemblée des Délégué-e-s, de concentrer son travail à la préparation de documents qui définiront l'orientation politique de ses activités et qui seront utilisés comme base de travail. L'objectif est de présenter une série de textes sur différents thèmes pour la rentrée du semestre d'été. Les séances du comité seront donc principalement occupées par ce projet, que nous vous invitons à suivre pour que la discussion soit la plus large possible. Les principaux textes, ainsi que les étapes d'avancement du projet seront régulièrement mises à jour sur notre site web. Venez vous joindre à nous lors de nos séances pour nous faire part de vos observations ou de vos propositions !

Documents à disposition

Plusieurs documents ont déjà été récoltés et mis à disposition à notre secrétariat ou sur le site web. Des textes officiels, des articles de presse ou des essais analytiques de divers auteurs sont disponibles. Les dernières acquisitions du comité sont aussi en consultation auprès de notre secrétariat (notamment le numéro 29/30 de la revue Agone, « L'éducation et ses contraires »). D'autres parutions sont régulièrement signalées, consultez les PV de nos séances du comité pour en prendre connaissance, et n'hésitez pas à nous faire part d'autres documents qui pourraient aussi être signalés.

D'autres activités ?

Les permanences du secrétariat sont toujours à votre disposition pour des aides en cas d'oppositions ou de recours ou des conseils pour se dépatouiller dans la jungle bureaucratique de l'université. Consultez les horaires sur notre site, ils sont susceptibles de modifications pour cause de vacances ou d'examens!

HORAIRES DU SECRETARIAT

lundi 9-13h	Gianguio
mardi 9h-13h	Roxane
mercredi 9h-13h	Gianguio
mercredi 13h-17h	Roxane
jeudi 13h -17h	Martin
vendredi 13h -17h	Martin



Conférence Universitaire des
Associations d'EtudiantEs (CUAE)

83, bd Carl-Vogt 1205 Genève

Tél /Fax: 022 379 77 14

E-mail : cuae@unige.ch

Web : www.unige.ch/asso-etud/cuae